

Formation **DUERP**

Créer et rédiger le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels de votre entreprise

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est **obligatoire dans toutes les entreprises dès l'embauche du 1er salarié**. L'employeur y consigne le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les salariés.

L'évaluation des risques professionnels est de la **responsabilité de l'employeur**. Elle s'inscrit dans le cadre de son obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés.

Cette formation sur le document unique, d'une durée de 1 jour, a pour objectif d'aider les professionnels concernés à le rédiger et à l'exploiter de manière optimale. Les études de cas et exercices favorisent la pratique, pour une maîtrise rapide des enjeux en matière de prévention.

Nous proposons cette formation document unique en ligne et en présentiel.

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les enjeux et les acteurs de la prévention des risques professionnels
- Identifier les dangers et les risques liés à l'activité de son entreprise
- Faire une analyse des risques au travail et définir des actions de prévention permettant de constituer le DUERP « Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels »
- Rédiger, compléter, mettre à jour et archiver le Document Unique de son entreprise

RÉF : DUERP

En date du 30/10/2024

Durée : 7h (1 jour)

En présentiel ou à distance

INTER-ENTREPRISE

Salle de formation ou classe virtuelle

Prix : 350 € HT / Stagiaire

INTRA-ENTREPRISE

Dans vos locaux ou classe virtuelle

Prix : 850 € HT / Groupe

SUR-MESURE

Je demande un devis



Retrouvez ce programme sur notre site

www.sauvali.re/duerp

Formation **DUERP**



Public concerné

Toute personne susceptible de travailler sur l'évaluation des risques professionnels ou sur le document unique de l'entreprise.

Programme :

- Comprendre les enjeux de la prévention des risques professionnels et ses acteurs
- Appréhender les notions et la terminologie associées aux risques professionnels
- Créer le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels de son entreprise
- Savoir réaliser une analyse des risques professionnels dans le cadre du Document Unique
- Préparer les actions pour prévenir des accidents de travail et des maladies professionnelles

Méthodes pédagogiques :

- Exercices d'application et études de cas pratiques sur son entreprise / mises en situation avec retour d'expériences individuelles et collectives
- Apports théoriques et pratiques - Support de présentation et livret de formation au format numérique.

Évaluations :

- Auto-évaluation en amont de la formation
- Évaluation sur le Document Unique créé et complété lors de la journée
- Évaluation des acquis en fin de formation (QCM) / Satisfaction



Participants

De 1 à 6 personnes
Ordinateur ou tablette recommandé



Pré requis

Français (Lu, parlé, écrit)
Excel / tableurs (niveau débutant)



Validation

Certificat de réalisation de formation et résultats personnels d'évaluation.



Prise en charge

OPCO sur demande par l'entreprise.



Avantages

Création du document unique de l'entreprise à l'issue de la formation et capacité de le faire évoluer.

Pour les personnes en situation de handicap ou nécessitant des adaptations, un accompagnement spécifique peut être réalisé sur demande.

Sous réserve de places disponibles, vous pouvez vous inscrire **jusqu'à 5 jours avant le début de la formation** – (hors inscriptions via une plate-forme tierce : moncompteformation, Pole Emploi, OPCO, etc.)

Nos taux de réussite et de satisfaction sont disponibles sur notre site internet : <https://sauvali.re>

Renseignements et inscriptions par téléphone au 0692 300 322 ou par mail à contact@sauvali.re



Retrouvez ce programme sur notre site

www.sauvali.re/duerp